

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 18.092.733, un actif net de D : 18.043.271 et un bénéfice de D : 979.222.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par l' « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 13,44% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 37,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 32,33% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 17,13% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	9 850 974	8 717 493
Actions et droits rattachés		3 098 467	2 915 722
Obligations et valeurs assimilées		5 850 180	4 915 448
Titres OPCVM		902 327	886 323
Placements monétaires et disponibilités		8 239 995	9 201 718
Placements monétaires	5	1 498 825	2 599 779
Disponibilités		6 741 170	6 601 939
Créances d'exploitation		1 764	16 381
TOTAL ACTIF		18 092 733	17 935 592
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	38 628	74 401
Autres créditeurs divers	7	10 834	11 269
TOTAL PASSIF		49 462	85 670
ACTIF NET			
Capital	8	17 630 935	17 259 918
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		81	77
Sommes distribuables de l'exercice		412 255	589 927
ACTIF NET		18 043 271	17 849 922
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 092 733	17 935 592

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>371 872</u>	<u>511 057</u>
Dividendes		120 189	347 609
Revenus des obligations et valeurs assimilées		251 683	163 448
Revenus des placements monétaires	10	<u>241 275</u>	<u>202 092</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>613 147</u>	<u>713 149</u>
Charges de gestion des placements	11	(153 422)	(165 508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>459 725</u>	<u>547 641</u>
Autres charges	12	(30 129)	(25 329)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>429 596</u>	<u>522 312</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(17 341)	67 615
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>412 255</u>	<u>589 927</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 341	(67 615)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		100 413	144 779
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		487 403	440 395
Frais de négociation de titres		(38 190)	(61 209)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>979 222</u></u>	<u><u>1 046 277</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>979 222</u>	<u>1 046 277</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	429 596	522 312
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 413	144 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	487 403	440 395
Frais de négociation de titres	(38 190)	(61 209)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(564 970)</u>	<u>(542 790)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(220 903)</u>	<u>5 846 538</u>
Souscriptions		
- Capital	8 786 198	12 530 213
- Régularisation des sommes non distribuables	122 840	468 664
- Régularisation des sommes distribuables	199 465	412 655
Rachats		
- Capital	(8 955 062)	(7 063 888)
- Régularisation des sommes non distribuables	(132 585)	(279 532)
- Régularisation des sommes distribuables	(241 759)	(221 574)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>193 349</u>	<u>6 350 025</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	17 849 922	11 499 897
En fin d'exercice	18 043 271	17 849 922
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	114 171	76 454
En fin d'exercice	113 054	114 171
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>159,599</u>	<u>156,344</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,39%</u>	<u>7,59%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille-titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 9.850.974 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		2 802 767	3 098 467	17,17%
ASSAD	56 800	505 553	508 473	2,82%
ATTIJARI BANK	5 000	178 500	182 100	1,01%
BH	25 000	427 450	463 775	2,57%
BIAT	2 500	228 195	303 570	1,68%
CARTHAGE CEMENT	100 000	235 448	234 500	1,30%
EURO CYCLES	1 000	39 027	27 029	0,15%
HANNIBAL LEASE	25 000	200 448	204 975	1,14%
ONE TECH	20 000	200 409	266 320	1,48%
S.A.H	20 000	239 732	318 640	1,77%
SFBT	17 500	334 107	345 537	1,92%
SOTUVER NG 010118	3 480	14 407	16 913	0,09%
TELNET	10 000	57 353	58 500	0,32%
UIB	7 500	142 138	168 135	0,93%
Titres OPCVM		876 549	902 327	5,00%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	4 300	451 328	451 745	2,50%
MAC EQUILIBRE FCP	1 760	300 223	324 822	1,80%
MAC CROISSANCE FCP	630	124 998	125 760	0,70%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		5 716 800	5 850 180	32,42%
Obligations de sociétés		1 906 000	1 963 581	10,88%
AMEN BANK SUB 2012 TV TMM+1,3%	8 000	400 000	406 067	2,25%
AMEN BANKSUB 2017-1 A 7,4%	5 000	500 000	519 948	2,88%
BTE 2010 TV TMM+0,7%	2 000	60 000	60 826	0,34%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	3 000	120 000	125 297	0,69%
HL 2013/1 TF 6,9%	6 300	126 000	130 365	0,72%
HL 2017-2 B TF 7,85%	7 000	700 000	721 078	4,00%
Bons du Trésor Assimilables		3 810 800	3 886 599	21,54%
BTA 03/2019	1 800	1 836 800	1 872 836	10,38%
BTA 08/2022	2 000	1 974 000	2 013 763	11,16%
TOTAL		9 396 116	9 850 974	54,60%
Pourcentage par rapport au total actifs				54,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2016</u>	8 396 755	122 771	197 967	8 717 493	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	5 544 760			5 544 760	
Obligations de sociétés	1 200 000			1 200 000	
Titres OPCVM	35 981 050			35 981 050	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions côtées	(5 455 444)			(5 455 444)	473 481
Annuités Obligations de sociétés	(296 000)			(296 000)	-
Titres OPCVM	(35 975 005)			(35 975 005)	13 922
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>					
Actions côtées			93 430	93 430	
Titres OPCVM			(2 976)	(2 976)	
Bons du trésor assimilables			9 959	9 959	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		33 707		33 707	
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	9 396 116	156 478	298 380	9 850 974	487 403

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.498.825, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Certificat de dépôt	1 498 322	1 498 825	8,31%
Amen Bank 10 J au 08/01/2018 (au taux de 5,04%)	1 498 322	1 498 825	8,31%
TOTAL	1 498 322	1 498 825	8,31%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,28%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à D : 38.628, contre D : 74.401 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	32 987	28 823
Rémunération variable du gestionnaire	-	40 912
Rémunération du dépositaire	5 641	4 666
Total	38 628	74 401

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 10.834, contre D : 11.269 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	1 309	1 212
Retenue à la source	1 200	963
Rémunération du CAC	8 325	9 094
Total	10 834	11 269

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2016

Montant	17 259 918
Nombre de parts	114 171
Nombre de copropriétaires	213

Souscriptions réalisées

Montant	8 786 198
Nombre de parts émises	58 119
Nombre de copropriétaires nouveaux	41

Rachats effectués

Montant	(8 955 062)
Nombre de parts rachetées	(59 236)
Nombre de copropriétaires sortants	(49)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 413
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	487 403
Régularisation des sommes non distribuables	(9 745)
Frais de négociation de titres	(38 190)

Capital au 31 décembre 2017

Montant	17 630 935
Nombre de parts	113 054
Nombre de copropriétaires	205

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 371.872, contre D : 511.057 au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	2017	2016
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	97 799	93 968
des titres OPCVM	22 390	253 641
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	82 883	53 417
intérêts des BTA et BTZC	168 800	110 031
TOTAL	371 872	511 057

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 241.275, contre D : 202.092 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	2017	2016
Intérêts des certificats de dépôts	90 573	88 615
Revenus des prises en pensions	79 270	53 779
Intérêts des dépôts à vue	71 432	59 698
TOTAL	241 275	202 092

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 153.422, contre un solde de D : 165.508 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	130 989	106 796
Rémunération variable du gestionnaire	-	40 912
Rémunération du dépositaire	22 433	17 800
Total	153 422	165 508

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 30.129 , contre un solde de D : 25.329 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du CAC	8 880	8 702
Redevance du CMF	18 501	15 084
Services bancaires et assimilés	1 639	1 211
Autres	1 109	332
Total	<u>30 129</u>	<u>25 329</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,423	6,246	6,575	6,763	8,870
Charges de gestion des placements	(1,357)	(1,450)	(1,258)	(1,207)	(1,591)
Revenus net des placements	<u>4,066</u>	<u>4,797</u>	<u>5,316</u>	<u>5,556</u>	<u>7,280</u>
Autres produits	-	-	-	-	0,155
Autres charges	(0,267)	(0,222)	(0,274)	(0,257)	(0,282)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,800</u>	<u>4,575</u>	<u>5,042</u>	<u>5,299</u>	<u>7,153</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,153)	0,592	0,442	(0,084)	(1,985)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,647</u>	<u>5,167</u>	<u>5,485</u>	<u>5,215</u>	<u>5,168</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,888	1,268	(0,697)	3,640	(1,474)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,311	3,857	6,644	0,381	(1,516)
Frais de négociation de titres	(0,338)	(0,536)	(1,008)	(0,637)	(0,891)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>4,862</u>	<u>4,589</u>	<u>4,939</u>	<u>3,384</u>	<u>(3,881)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,662	9,164	9,981	8,683	3,272
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>4,862</u>	<u>4,589</u>	<u>4,939</u>	<u>3,384</u>	<u>(3,881)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,086)	1,657	0,911	0,079	0,568

Sommes non distribuables de l'exercice	4,775	6,246	5,850	3,463	(3,313)
Distribution de dividendes	5,167	5,485	5,215	5,168	3,826
Valeur liquidative	159,599	156,344	150,416	144,296	140,786
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,86%	0,95%	0,85%	0,85%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,14%	0,19%	0,18%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,31%	3,37%	3,72%	3,66%	3,65%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net;
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB TUNISIA est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.